



J.-L. LUYSSSEN

Précarité

Lancement de la garantie-jeunes dans dix territoires

Mesure phare du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en janvier, la garantie-jeunes prendra forme cet automne dans dix territoires urbains et ruraux (*) choisis pour la tester après un appel à projets de Matignon. En 2014, dix nouveaux territoires les rejoindront. Pour la première année, 10 000 jeunes de 18-26 ans, dans des situations de déscolarisation et de précarité, bénéficieront d'un revenu minimum, sous la forme d'une allocation mensuelle de 450 euros et d'un accompagnement par la mission locale. Pour être éligible, un jeune ne devra pas avoir des ressources excédant 483 euros par mois.

Stéphane Troussel (photo), président du conseil général de la Seine-Saint-

Denis, se félicite que son département ait été retenu: «La mesure donne un outil supplémentaire aux acteurs de l'insertion, démunis face à des jeunes en grande difficulté. Les départements apporteront leur expertise dans le repérage du public.» La mise en place de la garantie-jeunes, conçue comme une aide «permettant d'aller vers davantage d'autonomie», balaie les projets de révision du RSA-jeunes, qui n'a pas touché sa cible. Les services du Premier ministre estiment que le dispositif devrait concerner, à terme, jusqu'à 100 000 jeunes par an, mais n'en ont pas, pour l'heure, révélé le coût. S. L. G.

(*) Bouches-du-Rhône, Seine-Saint-Denis, Vosges, Vaucluse, La Réunion, Lot-et-Garonne, Allier associé au Puy-de-Dôme, Finistère, Eure et Aude.